

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="right">n° d'ordre 26024</p>
---	---	--

SEANCE du : 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 février 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU, présente de 18h40 à 21h25	
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN, excusé – pouvoir à Anne ROUX
Anita BRIFFE	Constance MACKOW, excusée – pouvoir à Nathalie MOREAU	Philippe ROBIN
Jamel CHENIOUR, excusé – pouvoir à Bruno COTHOUIS	Nathalie MOREAU, absente de 18h30 à 18h40 et de 21h25 à 21h40	Rodolph THIBAudeau

Secrétaire de séance : Thierry BAUDOUIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Autorisation de signature du permis d'aménager pour la création du lotissement de Chambrouet

Dossier présenté par Sandra CAILTON.

Le groupe de travail, composé de Madame le Maire, Yannick CHARRIER, Sandra CAILTON et de techniciens des Services Techniques, a fait le choix de l'avant-projet.

Cette solution présente :

- Des surfaces cessibles homogènes ;
- Une gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle ;
- Une séparation des travaux en deux tranches (9 lots pour la première tranche et 6 supplémentaires pour la seconde tranche).

Le planning indique que les travaux débuteront en septembre 2026 et dureront environ 3 mois.

L'opération globale est estimée à 304 000€, dont environ 70 % pour viabiliser la première tranche.

Des discussions sont en cours avec Sèvre Loire Habitat pour la construction de trois logements sociaux (emprise exacte à préciser).

La recherche d'une solution reste à trouver par A2B Assainissement pour le renouvellement de la station d'épuration car celle existante est en saturation.

L'Agglo 2B est en cours de négociation pour l'achat d'un terrain. La solution devra être proposée préalablement au dépôt du permis d'aménager qui sera déposé en mars 2026 pour la première tranche.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260309-DG_DEL_2026_024-DE
 Date de télétransmission : 09/03/2026
 Date de réception préfecture : 09/03/2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à déposer le permis d'aménager relatif à l'aménagement du lotissement du nouveau quartier à Chambroutet ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'aménagement du lotissement du nouveau quartier à Chambroutet (conventions de viabilisation, indemnités, etc.).

Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOUIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

